

Date de dépôt : 13 juin 2022

Rapport

de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2021

Rapport de M. Jean Burgermeister

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des finances sous la présidence de M. Jacques Béné a voté ce projet de loi mentionné en titre lors de sa séance du 1^{er} juin 2022.

Les travaux de la commission sur ce projet de loi ont été notamment suivis par les représentants du département des finances, à savoir MM. Pierre Béguet, directeur général des finances, Olivier Fiumelli, secrétaire général adjoint, et Pierre-Emmanuel Beun, chef du service des états financiers.

M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique, a assisté la commission lors de ses travaux. M. Gérard Riedi a pris le procès-verbal en question. Qu'ils en soient remerciés.

Débats

Un député EAG souhaite souligner à quel point la santé publique est gangrenée par un mal terrible qui plombe les comptes de l'Etat de Genève de plus de 600 millions de francs de subventions aux primes d'assurance-maladie. On doit financer un secteur particulièrement parasite qui n'a que très marginalement contribué aux dépenses liées à la crise sanitaire, et qui n'a pas du tout pris en charge les pertes des hôpitaux publics liés aux reports des interventions médicales. Les assurances-maladie se sont fait un fric pas croyable durant la pandémie – même si l'ampleur est difficile à évaluer étant donné l'opacité qui règne – contrairement aux HUG qui ont évidemment été durement touchés par la crise. Il estime que, si on avait une caisse maladie

publique unique, on pourrait économiser 600 millions par année pour l'Etat de Genève. Le libéralisme absolu prôné par la droite au Parlement fédéral coûte donc très cher au canton de Genève.

Un député MCG trouve qu'effectivement il y a un problème de fond avec les assurances-maladie. Il faut souligner le fait que les HUG ont dû traverser la crise covid.

Un député S signale que le groupe socialiste salue le travail effectué par les HUG et son personnel durant l'année 2021. Mais il y a une grande déception par rapport au manque à gagner des HUG qui a dû être comblé par des crédits supplémentaires votés par la commission des finances. Cela fait deux ans que nous demandons à M. Poggia de négocier une prise en charge, en tout cas partielle, de ce manque à gagner par la Confédération et en partie par les assureurs-maladie privés. Manifestement, il n'y a aucune volonté de participer à ces manques à gagner au niveau fédéral, et encore moins au niveau des assureurs. Il est déplorable du point de vue de la politique de la santé que les cantons doivent prendre en charge l'ensemble de ces déficits. Il y a un vrai problème en termes de politique de la santé au niveau fédéral qui se répercute au niveau cantonal.

Un député PLR indique qu'il n'a pas bien compris les interventions qui viennent d'être faites, sauf à faire de la politique politicienne. Il souligne que le député EAG dénonce le fait que les assureurs ont fait « un fric fou », mais il dit également qu'il ne sait pas d'où cela vient parce qu'il y a un manque de transparence. Le député PLR explique que, sur le site internet d'Assura, on peut consulter les états financiers de la caisse, ce sont des informations publiques. Il se demande comment on peut penser que l'on économiserait 600 millions sans les assurances-maladie. Il faut rappeler que le principe d'une assurance, ce sont des gens qui paient des primes pour se couvrir contre un risque, en l'occurrence le risque de la maladie. Dès lors, on peut se demander en quoi les assurances-maladie devraient participer à des trous comptables à auxquels sont confrontés les hôpitaux en lien avec une crise pandémique et des décisions de l'autorité. Cette dernière doit évidemment assumer les positions qu'elle a prises et combler ces trous. C'est d'ailleurs ce qui a été fait, y compris par la droite qui est bien consciente de la situation telle qu'elle était. Le groupe PLR votera ainsi ce projet de loi.

Une députée Ve considère qu'il y a un vrai problème quant à savoir qui doit payer la facture. Le système sanitaire et la façon dont la crise a été gérée au niveau du paiement de la facture ne sont pas acceptables.

Un député S répond au député PLR que c'est un peu l'hôpital qui se fout de la charité. Il rappelle qu'il a fallu réorganiser en urgence les hôpitaux et les

cliniques pour faire face à la pandémie. Un certain nombre d'actes médicaux n'ont pas pu être réalisés. Le résultat, après deux ans de pandémie, c'est que l'Etat a fait son job au niveau fédéral. Il a investi des milliards de francs pour la santé, pour la protection de la population et pour l'économie. Le canton de Genève a investi plus de 1 milliard de francs pour la santé, le soutien à l'économie, etc. En parallèle, ce qui s'est passé au niveau des assureurs-maladie privés, c'est qu'ils n'ont rien investi du tout. Ils ne veulent pas participer financièrement à ce cas exceptionnel. Même si, sur le papier, on comprend qu'il n'y a pas eu d'actes médicaux et qu'il n'y a donc pas de remboursements, il est hallucinant que le secteur privé ne se dise pas, avec les milliards de francs de réserve qu'il y a, qu'il fait aussi sa part. De nouveau, le public a dû mettre tous les moyens et le privé, en l'occurrence les assureurs-maladie, n'a absolument rien mis et va continuer à engranger l'argent qu'il engrange chaque année.

Un député EAG explique que l'on économiserait forcément le coût des subsides d'assurance-maladie si on faisait une caisse maladie publique unique avec des primes proportionnelles au revenu. Chacun aurait les moyens de payer des primes si elles étaient proportionnelles aux revenus, et l'Etat n'aurait pas besoin de dépenser 600 millions en subsides, financés par l'impôt. Et c'est sans compter le coût des créances impayées. En effet, quand un assuré n'a pas les moyens de payer ses primes et se retrouve avec un ADB, c'est l'Etat qui paie ces créances à hauteur de 85%. Concernant les coûts covid, il y a des éléments qu'on ne voit pas forcément dans les états financiers des assurances. D'abord, il y a le report des interventions, ce qui était particulièrement vrai en 2020. Il faut relever que la population avait payé des primes qui ne prenaient pas en compte la baisse nette du nombre d'interventions médicales. Cela veut dire que la population a trop cotisé en 2020 par rapport aux coûts de la santé pour les assurances-maladie. La population a payé une fois par le biais de l'impôt avec une hausse des coûts pour l'Etat et une fois par le biais des primes qui étaient trop chères par rapport aux dépenses effectives des assurances-maladie. Pour le moins, en 2021, les primes auraient dû baisser. En effet, l'argent trop fortement prélevé à la population aurait dû être restitué par une baisse des primes. Cela aurait eu un impact sur les comptes de l'Etat puisque cela voulait dire moins de subsides versés. Un autre aspect important est le fait que la LAMal n'a pas été modifiée d'une virgule et que la répartition des coûts entre les collectivités publiques et les assurances-maladie n'a pas été modifiée non plus, alors qu'elle est outrageusement à l'avantage de ces dernières. La commission des finances a entendu l'IMAD dire que les tarifs pour l'aide à domicile ont encore diminué. C'est encore une décision réglementaire

absurde et qui va uniquement dans le sens des intérêts des compagnies d'assurance-maladie. Pour toutes ces raisons, les assurances-maladie coûtent très cher et, quand on a besoin d'elles plus que jamais, c'est-à-dire pendant une pandémie, elles ne servent globalement à rien. Elles méritent donc leur titre de parasite, parce qu'elles sucent le sang de la population et ne servent globalement à rien. On a un vrai problème et c'est l'Etat qui doit s'en occuper avec la population qui passe à la caisse deux fois, une fois avec l'impôt et une fois avec les primes.

Un député PDC souhaite revenir sur la problématique financière sans parler des assureurs. A minima, la Confédération a institué un système et a imposé aux HUG d'être un hôpital covid. Sur les 300 millions de francs, avec l'hypothèse d'une répartition des coûts en trois tiers, la Confédération aurait pu contribuer au moins à hauteur de 100 millions de francs pour les raisons qui viennent d'être évoquées. C'est une chose qui est dommage. Cela a été demandé plusieurs fois à M. Poggia. Au début, celui-ci avait quelques espoirs que cela soit possible, mais il n'y croyait plus du tout dans sa dernière intervention à ce sujet. Le canton devrait faire valoir cette contribution de 100 millions de francs de la Confédération. On est loin des 600 millions de francs, mais cela serait toujours bon à prendre.

Votes

1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13121 :

Oui :	Unanimité (1 EAG, 3 S, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	–
Abstentions :	–

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

Titre et préambule	pas d'opposition, adopté
Art. unique	pas d'opposition, adopté

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 13121 :

Oui :	Unanimité (1 EAG, 3 S, 1 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	—
Abstentions :	—

Le PL 13121 est accepté.

La commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à approuver ce projet de loi.

Projet de loi (13121-A)

approuvant les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 7, alinéa 2, lettre f, de la loi sur les établissements publics médicaux, du 19 septembre 1980;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2021;
vu la décision du conseil d'administration des Hôpitaux universitaires de Genève du 28 mars 2022,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève comprennent :

- a) un bilan après répartition du résultat au 31 décembre;
- b) un compte de fonctionnement après répartition du résultat au 31 décembre;
- c) un tableau de mouvements des fonds propres consolidés;
- d) un tableau des flux de trésorerie après répartition;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2021 sont approuvés.